

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 11 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le onze mars à 18h30, le comité syndical convoqué le deux mars s'est réuni sous la présidence du Président, M. MOTTÉ dans les locaux de la Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux au Châtelet en Brie.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BRIE NANGISSIENNE :

AUBEPIERRE/OZOUER LE REPOS : M. RÉMOND
LA CHAPELLE GAUTHIER : Mme ALGUACIL-PRESLIER
LA CHAPELLE RABLAIS : M. MARTIN D.
CLOS FONTAINE : M. PLADYS
FONTAINS : M. AUBRY
GRANDPUITS : M. THIERRY
MORMANT : Mme DIACCI
NANGIS : M. CIPRÉS
RAMPILLON : M. DE VETTER
SAINT-OUEN-EN-BRIE : M. OFFNER
M. BLONDELLE (*suppléant commune de Saint-Ouen-en-Brie*)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRIE DES RIVIÈRES ET CHÂTEAUX :

ANDREZEL : M. RÉMOND B.
BLANDY-LES-TOURS : M. MOTTÉ
BOMBON : M. LE SCANFF
CHAMPDEUIL : M. CHATTÉ D.
CHAMPEAUX : M. HOLVOET
LE CHÂTELET-EN-BRIE : M. BELFIORE
CHÂTILLON-LA-BORDE : M. BAUDELLOT
ECHOUBOULAINS : M. DUFOUR
LES ECRENNES : M. NESTEL
FÉRICY : M. GRAGY
PAMFOU : M. PRIOUX
SAINT-MÉRY : M. WOLSKA
SIVRY-COURTRY : M. DE PANGE
VALENCE-EN-BRIE : Mme CHEDRI
Mme ANESA (*suppléante commune du Chatelet-en-Brie*)
M. DELOISON (*suppléant commune de Blandy-les-Tours*)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BASSÉE MONTOIS :

COUTENÇON : Mme PARQUET

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MELUN VAL DE SEINE :

SAINT-GERMAIN-LAXIS : Mme PUEL
VAUX-LE-PÉNIL : M. GASTREIN

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE FONTAINEBLEAU :

CHARTRETTES : Mme DOUTRELANT

SAMOREAU : M. GUYOU

VULAINES-SUR-SEINE : Mme MESSAOUDI

ABSENTS : BOISSETTES, CRISENOY, FONTENAILLES, LA GRANDE PAROISSE, HÉRICY, - LIMOGES-FOURCHES, LISSY, MAINCY, RUBELLES, SOIGNOLLES-EN-BRIE, VOISENON, SALINS.

ABSENTS EXCUSÉS : M. PIERRAIN (BOISSISE-LA-BERTRAND) – M. COURVOISIER (CHÂTILLON-LA-BORDE) – Mme MOTHRE (FONTAINE-LE-PORT) – M. ROY (FORGES) – MM. BONIFACIO et CHON (LAVAL-EN-BRIE) – MM. DENIZON et DAGRON (LIVRY-SUR-SEINE) – M. ROL MILAGUET (MACHAULT) - MM. BILLECOCQ et BATON (LE MÉE-SUR-SEINE) – Mme GRANGE (MELUN) – M. GERMILLAC (MOISENAY) – Mme DE PAIX DE CŒUR (MONTEREAU-SUR-LE-JARD) - MM. CAYZAC et MINDER (QUIERS) –

M. CLOU (SEINE-PORT) – Mme ALET (VILLENEUVE-LES-BORDES) – Mme AUBRET (YÈBLES)

EGALEMENT PRESENTS : M. LISIECKI (Conseil Départemental) – M. POULOUIN (DDT SEINE-ET-MARNE)

Le quorum étant atteint, Monsieur Patrice MOTTÉ, Président, déclare que le comité syndical peut valablement délibérer.

A été nommé secrétaire de séance : Mme ALGUACIL-PRESLIER.

Approbation du compte-rendu de la séance du 12 février 2020. Sans observations, le compte-rendu de la séance du 12 février 2020 est adopté **à l'unanimité**.

2020/3 Adoption du Compte de Gestion 2019

Le Compte de Gestion mentionne des résultats identiques au Compte Administratif dressé par la collectivité, il laisse apparaître les soldes cumulés en fin 2019 comme suit :

- La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 90 484.28 €
- La section d'investissement fait apparaître un excédent de 1 064.61 €

Dégageant un résultat total de 91 548.89 €

Le comité syndical réuni sous la présidence de Monsieur MOTTÉ, Président, **adopte à l'unanimité** le Compte de Gestion 2019 du Syndicat Mixte des 4 Vallées de la Brie, dressé par le receveur, ce compte présentant des résultats identiques à ceux du Compte Administratif.

2020/4 Adoption du Compte Administratif 2019

Le Compte Administratif laisse apparaître les soldes cumulés à fin 2019 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
----------------------------------	--

Dépenses	114 228.72 €
Recettes	204 713.00 €
Résultat de fonctionnement excédentaire	90 484.28 €
Report excédent antérieur	115 940.62 €
Solde disponible à affecter	206 424.90 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	2 441.61 €
Recettes	3 506.22 €
Résultat d'investissement excédentaire	1 064.61 €
Report excédent antérieur	49 793.38 €
<u>Solde disponible à affecter</u>	<u>50 857.99 €</u>

Le résultat de clôture de l'exercice 2019 est positif et s'élève donc à 257 282.89 €

Le comité syndical réuni sous la présidence de Monsieur BELFIORE, 2^{ème} Vice-Président, **adopte à l'unanimité** le Compte Administratif 2019 du Syndicat Mixte des 4 Vallées de la Brie, présenté par celui-ci. Monsieur le Président n'ayant pas pris part au vote.

2020/5 Affectation du résultat 2019 sur l'exercice 2020

Le Comité Syndical,

Vu la délibération approuvant le Compte Administratif de l'exercice 2019,

Considérant qu'il convient de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2019 pour l'exercice 2020,

CONSTATE que le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 206 424.90 €
Que le résultat de la section d'investissement s'élève à 50 857.99 €

Soit un excédent total de 257 282.89 €

DECIDE que l'excédent total s'élevant à 257 282.89 € sera affecté ainsi qu'il suit :

- la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 90 484.28 €
- la section d'investissement fait apparaître un excédent de 1 064.61 €
- 90 484.28 € au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » qui totalisera avec les excédents des années précédentes un montant de 206 424.90 € ;
- 1 064.61 € au compte 001 « excédent d'investissement reporté » qui totalisera avec les excédents des années précédentes un montant de 50 857.99 €.

Après en avoir délibéré **adopte à l'unanimité** l'affectation du résultat 2019 sur l'exercice 2020 du Syndicat Mixte des 4 Vallées de la Brie.

2020/6 Présentation du programme d'entretien des rûs 2020

Les travaux concerneront les secteurs :

Vallée Javot

Hameau de Villers ⇒ RD 605 (6 500 m) commune de Machault

Ancoeur

Rû des Tanneries, à Nangis (de la Ferme du Châtel à la voie SNCF) et du bois de Pompierre à Fontenailles (amont Golf)

Rû de Villefermoy-Moyeux, de la Chapelle Rablais (aval station d'épuration) à Fontenailles (amont étang de Villefermoy)

Rû Guérin, de la Chapelle Rablais (aval CD 12) à Fontenailles (amont étang de Villefermoy)

Rû de Courtenain, de Nangis (aval du CD 12) à Fontains (confluence avec le rû des Tanneries)

Rû des Vieilles Vignes, à Fontains de l'aval du CD 12 à la confluence avec le rû de Courtenain

Soit un linéaire total de 14 500 ml

Noüe et Châtelet

Rûs en amont du Châtelet (Rû des Gouffres)

L'entretien des plantations des années antérieures ainsi que des bassins auto-épurateurs

Travaux supplémentaires et divers travaux éventuels (ouvrages urgents)

Le coût d'un bureau d'études pour l'étude hydraulique

La parution de l'appel d'offre sur les journaux

L'embauche d'un agent technicien de rivière

Le comité syndical à l'unanimité,

APPROUVE les travaux d'entretien et les travaux supplémentaires pour l'année 2020 ;

AUTORISE le Président à conclure les marchés selon la procédure adaptée dans la limite de ses délégations et à préparer les dossiers de demandes de subventions auprès des financeurs.

2020/7 Demande de subventions pour le programme d'entretien des rûs 2020

Monsieur le Président expose qu'il convient de proposer l'inscription d'une tranche de financement au programme « entretien des rivières » au titre du budget 2020 du Conseil Départemental de Seine et Marne et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie afin de réaliser les travaux décrits dans le programme 2020 estimés à 110 000 € TTC.

L'entretien des plantations des années antérieures ainsi que du bassin auto-épurateur de Rampillon estimé à 20 000 € TTC,

Travaux supplémentaires et divers travaux éventuels (ouvrages urgents) estimés à 124 126.09 €

« Monsieur PRIOUX : Pourquoi cette somme est plus élevée que celle des travaux des rûs ?

Monsieur MOTTE : Nous présentons un détail pour les travaux, mais ce qui compte, c'est le montant du chapitre 615232 ».

Le coût d'un bureau d'études pour l'étude hydraulique estimé à 100 000 €,

La parution de l'appel d'offre sur les journaux estimée à 3 000 €,

L'embauche d'un agent technicien de rivière estimé à 31 500 €.

Le comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'engager les travaux décrits dans le programme 2020 pour un montant de 388 626.09 €.

SOLLICITE les subventions auprès du Conseil Départemental de Seine et Marne et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,

DONNE tous les pouvoirs au Président pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

« Madame PARQUET : Est-ce que nous n'allons pas être pénalisé pour la demande de subvention avec les excédents que nous avons ?

Monsieur LISIECKI : Non, c'est important d'avoir des excédents, en cas de besoin non prévu. L'Agence de l'Eau ne finance plus les travaux d'entretien, en revanche elle participera à hauteur de 70 % voire 80 % pour l'étude hydraulique, et participera aussi pour l'embauche d'un agent technicien de rivière ».

2020/8 Participations Intercommunales 2020

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le comité syndical après en avoir délibéré,

ADOPTE à 33 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION, le tableau des participations intercommunales 2020, présenté par Monsieur le Président.

PARTICIPATIONS INTERCOMMUNALES 2020

Communauté de communes de la Brie Nangissienne

AUBEPIERRE	162,02 €
BRÉAU	392.01 €
LA CHAPELLE-GAUTHIER	3 300.24 €
LA CHAPELLE-RABLAIS	2 740.28 €
CLOS FONTAINE	61,70 €
FONTAINS	2 153.40 €
FONTENAILLES	4 493.87 €
GRANDPUITS / BAILLY-CARROIS	3 543,15 €
MORMANT	4 369.73 €
NANGIS	8 222.26 €
QUIERS	26,92 €
RAMPILLON	1 764,65 €
SAINT-OUEN-EN-BRIE	1 319.20 €
TOTAL	32 549.43 €

Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux

ANDREZEL	164,88 €
BLANDY-LES-TOURS	2 428,06 €
BOMBON	2 685,45 €
CHAMPDEUIL	1 010,13 €
CHAMPEAUX	1 864,49 €
LE CHÂTELET-EN-BRIE	5 984,78 €
CHÂTILLON-LA-BORDE	1 144,42 €
CRISENOY	2 173,68 €
ÉCHOUBOULAINS	3 219,27 €
LES ECRENNES	2 965,25 €
FÉRICY	1 668,14 €
FONTAINE-LE-PORT	1 729,91 €
FOUJU	1 445,68 €
MACHAULT	2 667,78 €
MOISENAY	2 073,72 €
PAMFOU	2 037,43 €
SAINT- MÉRY	1 606,85 €
SIVRY-COURTRY	3 883,75 €
SOIGNOLLES-EN-BRIE	109,60 €
VALENCE-EN-BRIE	2 123,29 €
YÈBLES	349,80 €
TOTAL	43 336,36 €

Communauté de communes Bassée Montois

COUTENÇON	1 021,97 €
VILLENEUVE-LES-BORDES	3 131,13 €
TOTAL	4 153,10 €

Communauté de communes du Pays de Montereau

FORGES	813,21 €
LA GRANDE-PAROISSE	400,64 €
LAVAL-EN-BRIE	1 498,64 €
SALINS	34,05 €
TOTAL	2 746,54 €

Communauté d'agglomération Melun Val-de-Seine

BOISSETTES	475,57 €
BOISSISE-LA-BERTRAND	1 704.22 €
LIMOGES-FOURCHES	94,14 €
LISSY	1 006.06 €
LIVRY-SUR-SEINE	2 053,93 €
MAINCY	2 537.26 €
LE MÉE-SUR-SEINE	13 759.19 €
MELUN	19 717.74 €
MONTEREAU-SUR-LE-JARD	1 308.65 €
RUBELLES	2 016.25 €
SAINT-GERMAIN-LAXIS	1 477,31 €
SEINE-PORT	481,96 €
VAUX-LE-PENIL	8 599.40 €
VOISENON	1 188,18 €
TOTAL	56 419,86 €

Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau

CHARTRETTES	3 027,46 €
HÉRICY	3 173,96 €
SAMOREAU	2 255.34 €
VULAINES-SUR-SEINE	2 337,94 €
TOTAL	10 794.70 €

« Monsieur POULOUIN : Si le syndicat n'intègre pas d'autre commune, ces montants ne changeront pas ».

2020/9 Vote du Budget Primitif 2020

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Débat sur les Orientations Budgétaires 2020 du 12 février 2020,

Vu la délibération en date du 11 mars 2020 approuvant le Compte Administratif 2019,

Et après en avoir délibéré,

ADOPTE à l'unanimité le projet de Budget Primitif 2020 présenté par Monsieur le Président ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement	459 142.31 €
Section d'investissement	54 364.21 €

Questions diverses :

Monsieur LISIECKI informe l'assemblée que :

- La totalité des repérages pour les travaux d'entretien 2020 ont été effectués.
- La réunion pour l'étude globale hydraulique et de renaturation sur le bassin du SM4VB a eu lieu le 3 décembre 2019 avec les acteurs suivants : SM4VB, SEPOMA -CD77, Police de l'Eau, DDT, Fédération de la pêche, AFB.
L'appel d'offre sera lancé fin juin 2020.

Monsieur MOTTÉ informe l'assemblée qu'il a assisté à une réunion le 6 mars au siège de la CAMVS, en présence de Monsieur CHARPENTIER vice-président en charge de la GeMAPI concernant les inondations de l'Almont.

Il a expliqué que le syndicat ne pouvait pas intervenir pour les inondations. En revanche pour l'enlèvement des embâcles oui, mais que nous devons attendre la décrue.

Monsieur GASTREIN informe l'assemblée qu'une fuite d'hydrocarbures du pipeline de la société Vermilion a eu lieu le 2 mars en fin de journée. (ci-joint le communiqué de presse).

Monsieur LISIECKI explique qu'un bilan sera établi avec la Fédération de Pêche.

A ce jour, ils sont toujours à la recherche de la fuite.

Monsieur GASTREIN propose d'établir un protocole afin de connaître la marche à suivre en cas de récurrence. L'assemblée n'est pas contre.

Monsieur MOTTÉ remercie tous les membres du comité ainsi que Monsieur LISIECKI, Monsieur PERES, Monsieur POULOUIN et Madame BORCARD.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 20 heures.

Secrétaire de séance
Maryline ALGUACIL- PRESLIER

Syndicat Mixte des 4 Vallées de la Brie
SM4VB

1 rue des Petits Champs
77820 LA CHÂTELET-EN-BRIE
Siret : 200 078 046 00014

Le Président,
Patrice MOTTÉ

Syndicat Mixte des 4 Vallées de la Brie
SM4VB

1 rue des Petits Champs
77820 LA CHÂTELET-EN-BRIE
Siret : 200 078 046 00014